

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT « JEU CALENTITO – ENVOLEZ VOUS POUR LE MEXIQUE »</b> <b>JEU SANS OBLIGATION D’ACHAT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL – TIRAGE AU SORT</b></p>
--

**Article 1 : Sociétés organisatrices**

La société Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 343 688 016 RCS de Nanterre,

La société Fresh Burritos FBH, SAS au capital de 202.783 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 789 776 994 RCS Lille Métropole,

Ci-après désignées collectivement les « Sociétés Organisatrices », organisent en partenariat, du 28 août 2019 au 8 septembre 2019, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d’achat intitulé « Jeu Calentito – Envolez-vous pour le Mexique» qui fait l’objet du présent règlement.

**Adresse du jeu** : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Jeu Calentito – Envolez-vous pour le Mexique», 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

**Article 2 : Participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Hors Corse), titulaire d’un accès internet auprès d’un opérateur français, possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l’exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l’organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Pour jouer, les participants devront suivre les étapes suivantes :

1. Se connecter à l’une des deux Pages Fresh Burritos France, sur Facebook <https://www.facebook.com/FreshBurritosFrance/> ou Instagram <https://www.instagram.com/freshburritos/> avec leur compte personnel (participation par courrier postal exclue) (ci-après le « Profil ») :
2. Dans la publication faisant la promotion du Jeu, indiquer avec qui ils souhaiteraient partir au Mexique.

Toute personne ayant suivi les conditions de participation ci-dessus participera au Jeu (ci-après le « Joueur »).

Tous Profils incomplets, erronés, contrefaits ou réalisés de manière contrevenante au présent règlement seront éliminés du Jeu.

Un Joueur ne peut participer qu'une seule fois depuis son propre compte Facebook ou Instagram (au choix), sous peine d'être éliminé du Jeu. Chaque joueur est tenu de participer en personne. Un Joueur ne peut créer qu'un seul Profil, sous peine d'être éliminé du Jeu. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Les Sociétés Organisatrices pourront effectuer toute vérification nécessaire à cet égard et apprécieront de manière souveraine si les éléments du Profil créé leur semblent démontrer qu'une même personne a créé plus d'un Profil (notamment en comparant chacun des éléments fournis dans le Profil).

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par les Sociétés Organisatrices sans que celles-ci n'aient à en justifier.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du Participant contrevenant.

### **Article 3 : Lien avec Facebook ou Instagram**

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook ni Instagram. Les informations que vous communiquez sont fournies aux Sociétés Organisatrices et non pas à Facebook ou Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour la gestion du Jeu. Les participants reconnaissent que Facebook et Instagram ne parrainent pas ni ne gèrent le jeu de quelque façon que ce soit et ne sauraient en conséquence engager leur responsabilité s'agissant de l'organisation ou du déroulement de l'opération.

### **Article 4 : Désignation des gagnants**

L'attribution des lots se fera par tirage au sort parmi les Profils le 11 septembre 2019 par la Société Organisatrice Fresh Burritos. 11 Profils seront tirés au sort et seront désignés gagnants (ci-après les « Gagnants »).

Les Joueurs déclarés gagnants recevront par message privé par la Société Organisatrice Fresh Burritos, la confirmation de la nature du lot gagné dans un délai de 2 jours maximum suivant la Date de Clôture, sous réserve, le cas échéant, du temps nécessaire pour la Société Organisatrice pour procéder aux vérifications qu'elle souhaite sur la régularité de l'inscription des Joueurs potentiellement gagnants.

Dans les 10 jours qui suivent la réception du message de confirmation mentionné ci-dessus, les Gagnants devront confirmer leur acceptation des lots et indiquer à la Société Organisatrice Fresh Burritos les coordonnées de livraison (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) de leur lot. Sans réponse de leur part dans les 10 jours, ces derniers perdront définitivement le bénéfice de leur dotation qui sera remise en jeu.

A cet effet, une liste d'attente de 11 Joueurs sera constituée par tirage au sort parmi l'ensemble des Profils inscrits, le 11 septembre 2019. Le premier de ces 11 Profils tirés au sort occupera la première place dans la liste d'attente, le deuxième, la deuxième place et ainsi de suite.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gagnant par foyer, même nom et même adresse.

Aucun nom de Gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout moyen de communication, hormis la confirmation par message privé visés ci-avant.

#### **Article 5 : Description et remise des lots**

Un tirage au sort, effectué par Fresh Burritos, désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- 10 sacs Herschel d'une valeur unitaire de 68,70€ TTC.
- 1 voyage au Mexique de 7 nuits pour 2 personnes d'une valeur de 4000€ TTC comprenant : la gestion des réservations, le transport aérien Paris / Cancun / Paris sur vol régulier, les transferts partagés aéroport arrivée et départ, l'hébergement en chambre double en hôtel club Riviera Maya 4\* (NL), (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation) ou similaire, la formule tout inclus.  
(Hors vacances scolaires/ponts/fêtes locales/jours fériés. Sous réserve de disponibilité à la réservation).  
Ne comprend pas : la taxe environnementale de 23 pesos par chambre et par jour à payer sur place).

Les sacs Herschel seront envoyés aux gagnants par Coca-Cola European Partners à l'adresse fournie par le gagnant, dans un délai de 60 jours à compter de la date de tirage au sort.

Le gagnant du voyage au Mexique devra remplir un formulaire afin qu'une agence de voyage le contacte.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de leur volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de l'Opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

#### **Article 6 : Utilisation des données personnelles des participants**

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à

la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com).

Vos données seront automatiquement supprimées dans le mois qui suit la fin du jeu, sauf consentement express de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.

### **Article 7 : Règlement de Jeu**

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : [www.freshburritos.com](http://www.freshburritos.com)  
La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement.

### **Article 8 : Litiges – contestations**

Le présent règlement est soumis à la loi française.  
Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois suivant la date de fin du Jeu.  
Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par les Sociétés Organisatrices.